

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 492

présenté par  
M. Prével, M. Vercamer, M. Jardé, M. Sauvadet  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

Le Gouvernement dépose sur le bureau de l'Assemblée Nationale avant le 30 septembre 2011 un rapport prévoyant un système unique de retraite à points ou comptes notionnels géré par les partenaires sociaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le système de retraite doit assurer l'équité entre les divers régimes et la solidarité envers les plus faibles.

Un rapport rédigé par une mission parlementaire spéciale veillera à la bonne mise en application du principe d'équité.

Ce rapport sera publié en septembre 2011 afin de tirer un premier bilan de la réforme engagée fin 2010.